



Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
07/02/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 31
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBELLS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel,

Absents et excusés et procurations : PRIVAT Pascal, (absent a donné pouvoir à Michèle FAURE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à an-Louis FA YE), COUNNARIE Pascal (absent a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), COUTURIER Pierre-Yves, MEYNIER Patrick, VAURIAC Bernard

Paul MEYNIER a quitté la séance.

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Carrières de Thiviers – droit de tirage matériaux

Monsieur le Vice-Président chargé de la voirie expose que les Carrières de Thiviers ont communiqué en date du 14 janvier 2022 une offre complémentaire de concours à la Communauté de Communes pour sa participation aux travaux d'entretien sur la VIC 204 en renouvelant, à titre exceptionnel, le droit de tirage en matériaux pour une durée de trois ans ; 2022-2023-2024. Le volume fixé à 1 000 tonnes par an concerne la production sur le site de Thiviers en 0/150, 0/31, 4/6, 6/10, 10/14.

Cette participation concerne le tronçon situé entre l'accès poids lourds au site des carrières et le panneau d'entrée de ville.

L'acceptation de cette offre par la Communauté de Communes engage celle-ci à la réalisation des travaux.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE l'offre de concours proposé par les Carrières de Thiviers**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

